

# Document

## Le procès d'un réseau franco-tunisien de voleurs de yachts crée la polémique (20.08)

### **Le Figaro – 20.08**

La justice française a décidé que les commanditaires présumés de l'opération, neveux du président Ben Ali, ne comparaitront pas devant le tribunal correctionnel d'Ajaccio.

L'affaire, qui mêle les saveurs du roman d'aventure et de l'intrigue diplomatique, embarrasse depuis trois ans Paris autant que Tunis. Ces derniers jours, elle enflamme le barreau d'Ajaccio où plusieurs avocats fulminent contre le ministère public. Début août, le procureur général de Bastia a en effet annoncé que le procès d'un important dossier de vol de yachts, qui s'ouvre aujourd'hui à Ajaccio, se tiendrait en l'absence de ses deux commanditaires présumés - qui se trouvent être les frères Trabelsi, neveux du président tunisien Zine el-Abidine Ben Ali. «Curieusement, la justice française s'apprête donc à juger les lampistes tout en se désintéressant des auteurs principaux parce que Paris craint de froisser Tunis», grince Me Jean-Michel Mariaggi, qui défend l'un des onze prévenus.

Instruite par le juge Jean-Bastien Risson, cette procédure a démarré le 6 mai 2006 lorsque Bruno Roger, alors président de la banque Lazard et ami personnel de Jacques Chirac, a porté plainte pour le vol de son navire le Beru Ma, commis la veille à Bonifacio. Rapidement, des contacts avec les garde-côtes italiens permettent d'établir que le yacht a transité par la Sardaigne avant de mettre cap au sud, direction la Tunisie. Dans la foulée, l'enquête privée menée par l'assureur du bateau conduit à le localiser dans le port de Sidi Bou Saïd, puis à identifier Imed Trabelsi comme un acquéreur potentiel.

Au fil des mois, le juge Risson cerne les contours d'un réseau qui, employant des professionnels du transport maritime et sollicitant des complicités dans les ports de plaisance, est soupçonné d'avoir volé deux autres yachts moyennant une rémunération globale de 44 000 €. Une dizaine de suspects sont interpellés. Or, la plupart désignent Imed et Moez Trabelsi comme les commanditaires de ces vols, précisant avoir reçu instruction de convoier leur butin à Sidi Bou Saïd.

### **«Comité d'accueil fourni»**

Devant les enquêteurs de la gendarmerie maritime, un suspect précisera : «Dans le port, nous avons eu droit à un comité d'accueil fourni : il y avait le chef des Douanes accompagné de plusieurs de ses hommes et quelques policiers.» Depuis lors, le magistrat a vainement lancé un mandat d'arrêt international contre Imed et Moez Trabelsi, avant de se déplacer en Tunisie pour leur notifier leur mise en examen. Le 31 juillet, il a signé une ordonnance de renvoi visant l'ensemble de la bande, y compris les deux frères Trabelsi. «Et ce, conformément aux réquisitions du parquet», relève Jean-Michel Mariaggi.

Le 8 août, c'est donc contre toute attente que le procureur général de Bastia a annoncé qu'il ne citerait pas les Trabelsi, mis en examen à comparaître devant le tribunal, préférant dénoncer les faits qui les concernent à la justice tunisienne. Révoltés, les avocats de plusieurs autres prévenus comptent bien demander aujourd'hui le renvoi du procès. L'un d'eux, Me Antoine Sollacaro, tonne : «Je savais que la Tunisie avait été un protectorat français. J'ignorais que la Corse fût désormais une colonie tunisienne.»

### **Des témoignages embarrassants contre les frères Trabelsi**

Soupçonnés d'avoir commandité trois vols de yachts amarrés en France, Imed et Moez Trabelsi ont été mis en cause durant l'instruction par plusieurs mis en examen. Évoquant l'arrivée du Beru Ma dans le port de Sidi Bou Saïd, l'un d'eux a raconté au juge : «Le bateau a plu à Imed Trabelsi et celui-ci m'a dit qu'il allait le garder et qu'il fallait aller faire les papiers à la douane. (...) Au début, le douanier a dit que ce n'était pas possible de faire les papiers. Imed Trabelsi a dit : "Comment cela, ce n'est pas possible ? Tu sais à qui tu parles ?" Il a fait pression sur le douanier et au final, celui-ci a accepté de faire les papiers en contrepartie du paiement de la taxe de luxe et d'une somme d'argent qu'il a versée au noir.»

S'agissant de Moez Trabelsi, un autre suspect a précisé en garde à vue : «Lorsque, le premier soir, nous sommes arrivés à Bizerte, c'est dans sa BMW que nous avons été à Tunis. En route, il y avait un contrôle radar que nous avons passé à plus de 200 km/h. Lorsque Trabelsi a été flashé, il a freiné brusquement puis a fait marche arrière sur plusieurs centaines de mètres pour aller à hauteur du point de contrôle. Il est sorti de voiture, a pris le radar et l'a fracassé contre la voiture de police, tapant le policier avec.»

Devant le juge, les deux frères ont pour leur part nié toute implication dans la préparation des vols. Contacté jeudi, l'un de leurs avocats, Me Éric Morain, n'a pas souhaité s'exprimer sur l'affaire.